ANNEXE

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

La Caisse de prévoyance de l'Association Suisse des Maîtres Ramoneurs est une coopérative au sens des art. 331 et 828 ss du CO. La Caisse de prévoyance a pour but de couvrir les maîtres ramoneurs indépendants, ainsi que d'autres titulaires d'entreprises proches de l'Association Suisse des Maîtres Ramoneurs, de même que leurs survivants, contre les conséquences économiques de la perte de gain, due à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse de prévoyance n'est pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et est dès lors exclusivement active dans le domaine de la prévoyance complémentaire du 2ème pilier. La Caisse de prévoyance est volontairement assujettie à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales. Comme la Caisse de pévoyance est assujettie à la loi sur le libre passage, elle doit verser les cotisations au Fonds de garantie.

13 Indication des actes et des règlements

Statuts	16./17.08.1941 y compris diverses adaptations
Règlement de prévoyance	03.06.2005 au 1.1.2006 Avenants inclus
Règlement de placements	06.06.2008 au 1.1.2008
Dispositions rel. à l'encouragement à la propriété du logement	03.06.2005 au 1.1.2006
Dispositions rel. à la libération du service des primes	03.06.2005 au 1.1.2006
Règlement sur la liquidation partielle	09.06.2006 au 1.1.2006
Règlement sur les capitaux de prévoyance et	
les provisions techniques	09.06.2006 au 1.1.2006
Swiss Life, Assurance risque collective	09.02.2007 au 1.1.2007
La Mobilière, Réassurance congruente	26.01.2009 au 1.1.2009

14 Comité de caisse / autorisation de signature / commissions / secrétariat

		<u>Fonction</u>	Membre depuis le	autorisation de signature
Bachmann Rudolf	Olten	Président	21.06.1986	collective à deux
Marbacher Peter	Luzern	Vice-président	04.06.2004	collective à deux
Dössegger HP.	Seon		14.06.2002	-
Jegen Kilian	Baden		06.06.2008	
Messmer Johannes	Schaffhausen		14.06.1996	-
Obrist André	Neuchâtel		06.06.2008	-
Von Känel Beat	Allmendingen		06.06.1998	
	•			
Bachmann Rudolf	Olten	Commission de pla	acements	
Bachmann Rudolf Jegen Kilian	Olten Baden	Commission de pla Commission de pla		
			acements	
Jegen Kilian	Baden	Commission de pla	acements	
Jegen Kilian	Baden	Commission de pla	acements acements	
Jegen Kilian Von Känel Beat	Baden Allmendingen	Commission de pla	acements acements estion	
Jegen Kilian Von Känel Beat Hirschi Dieter	Baden Allmendingen Ittigen	Commission de pla Commission de pla Commission de ge Commission de ge	acements acements estion	
Jegen Kilian Von Känel Beat Hirschi Dieter Bonderer Beat	Baden Allmendingen Ittigen Sargans	Commission de pla Commission de pla Commission de ge Commission de ge	acements acements estion	

Le mandat actuel part de 2008 et échoit en 2010. Le mandat dure trois ans.

Buck Annina	Schönenwerd	Gérante	01.11.2003	collective à deux
Jauner Christine	Nussbaumen	Collaboratrice resp.	01.11.2008	_

Adresse Caisse de prévoyance de l'Association Suisse des Maîtres Ramoneurs

Renggerstrasse 44, 5000 Aarau

Téléphone / courriel Tél. 062 834 76 60/61

Fax 062 834 76 62

courriel vorsorgekasse@skmv-aarau.ch

15 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle Hewitt Associates SA, Zurich

Renaud Pascal

Organe de révision Fidartis Revisions AG, Zurich

Marck Peter

Autorité de surveillance Office fédéral des assurances sociales, Berne

No de Reg. 41.219

Gérances immobilières BDO Visura, Soleure (immeubles Bettlach)

Berimo AG, Wohlen (immeuble Niederwil)

Schäfer Treuhand AG, Wallisellen (immeuble Jona)

2 N	Membres actifs et rentiers		
21	Assurés actifs	31.12.2009	31.12.2008
	Hommes	208	210
	Femmes	0	0
	Total (nombre)	208	210

Dans l'effectif des actifs, l'avoir de vieillesse est accumulé jusqu'à l'âge de la retraite pour trois rentiers invalides, bénéficiaires d'une pleine rente. Ces trois cas ne figurent pas au nombre des 208 assurés actifs, mais seulement au nombre des rentiers. Trois invalides ont droit à une demi-rente d'invalidité. Ils figurent aussi bien chez les actifs que chez les rentiers comme une personne entière. Une personne touche une rente partielle et compte comme une personne entière tant chez les assurés actifs que chez les rentiers. L'évolution des assurés actifs se présente comme suit:

Evolution des assurés actifs	31.12.2009	31.12.2008
Nombre d'actifs au début de l'année d'exercice	210	209
Entrées	6	11
Sorties	-5	-4
Retraites	-3	-5
Cas d'invalidité à 100%	0	0
Cas de dédès	0	-1
Réactivations (pens.100% AI)	0	0
Nombre d'actifs jusqu'à la fin de l'année d'exercice	208	210

Sur trois assurés qui ont pris leur retraite, deux assurés ont opté pour le versement du capital intégral. Ils n'apparaissent donc plus dans l'effectif de la Caisse (avec le versement intégral du capital s'éteignent simultanément tous les droits à de futures prestations de la Caisse).

22	Bénéficiaires d'une rente	31.12.2009	31.12.2008
	Rentes de vieillesse	41	39
	Rentes d'invalidité (dont trois à 50%)	6	5
	Veuves et veufs	16	16
	Total (nombre)	63	60

Une personne partiellement invalide qui touche une rente partielle compte pour une personne entière. L'effectif des bénéficiaires d'une rente a évolué comme suit:

Evolution des bénéficiaires de rentes	31.12.2009	31.12.2008
Nombre de bénéficiaires d'une rente au début de l'année d'exercice	60	60
Nouveaux rentiers :		
Rentes de vieillesse	2	4
Invalides	1	0
Conjoints	0	1
Départs		
Décès de rentiers	0	-3
Réactivation, retraite ou décès d'invalides	0	-1
Décès de conjoints	0	-1
Total (nombre)	63	60

Sur les trois assurés actifs qui ont pris leur retraite, un a opté pour une rente. Une personne a pris une retraite partielle.

3 Nature de l'application du but

31 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance 2006 prévoit trois modèles de plans de prévoyance. Le salaire AVS assurable se situe entre Fr. 25'000.00 et Fr. 200'000.00. Les cotisations de risque et d'épargne sont déterminées par le plan de prévoyance en pour cent du salaire assuré. Une contribution annuelle forfaitaire de Fr. 250.- est prélevée pour les frais d'administration. Une rente de vieillesse échoit en principe à l'âge-terme, mais la possibilité est donnée d'opter pour le versement partiel ou intégral du capital vieillesse. Le taux de conversion pour une retraite ordinaire durant l'année de ce rapport se monte à 6.8%. La rente de vieillesse comprend le droit à une rente de conjoint s'élevant à 60% de la rente de vieillesse en cours de formation. Lorsqu'un membre décède avant l'âge de la retraite, un capital décès est versé.

	Plan Standard	Plan Optima	Plan Eco
Bonification de vieillesse	10%	13.5%	17%
Rente d'invalidité	25%	40%	10%
Capital décès	existant additionné des cotisations d'épargne produisant un intérêt de	L'avoir de vieillesse existant additionné des cotisations d'épargne produisant un intérêt de 4% jusqu'à la retraite ordinaire.	L'avoir de vieillesse existant additionné de 100% du salaire annuel assuré

32 Financement, méthode de financement

La cotisation annuelle se compose d'une cotisation d'épargne, de risque et d'une contribution aux frais d'administration. Le montant de ces cotisations se calcule en fonction du plan choisi. La cotisation annuelle est principalement financée par les assurés, à savoir que dans le canton de Lucerne, une part est prise en charge par l'assurance immobilière respective. L'assuré a en outre la possibilité de combler des lacunes de prévoyance par des rachats personnels sur la base du tableau de rachat annexé au règlement de prévoyance.

	Plan Standard	Plan Optima	Plan Eco
Cotisation d'épargne	10%	13.5%	17%
Cotisation de risque	2.5%	3.5%	1.5%
Contribution aux frais	sfr. 250.00	sfr. 250.00	sfr. 250.00
d'administration			

33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La Caisse de prévoyance est une caisse à primauté de cotisations. Comme cette Caisse est active dans le domaine du surobligatoire, il n'y a pas de gestion du compte témoin selon LPP.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

41 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP FER 26

Cette comptabilité d'exercice correspond aux prescriptions de la Swiss GAAP FER 26. La première application a eu lieu avec la présentation des comptes au 31.12.2005.

42 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2 et de la Swiss GAAP FER 26. Les écritures des valeurs actuelles effectives à la date fixée pour le bilan ont été comptabilisées:

- conversion monétaire: cours de l'Administration fédérale des contributions au jour du bilan .
- liquidités, créances, dettes: valeur nominale.
- titres (y compris fonds de placements et fondations de placements, obligations): valeur de cours, intérêts fixes avec intérêts couru
- placements immobiliers directs: valeurs de rendement (détails voir 7).
- régularisations: estimation au plus près par les responsables de la gestion.
- capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en assurance et caisse de pension (détails voir 5).
- valeur théorique de la réserve de fluctuation de valeurs: selon méthode appliquée; règlements de placements (détails voir 6).

43 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucun autre principe d'évaluation n'a été appliqué pour l'année du rapport 2009. La constitution de la réserve de fluctuation de valeurs et de provisions techniques s'est basée sur les règlements respectifs.

5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurances

A partir du 1er janvier 2009, la Caisse a conclu une réassurance congruente étendue auprès de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie pour les risques de décès et d'invalidité des assurés actifs. Cela dit, elle ne supporte plus à elle seule ces risques.

52	Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations	31.12.2009	31.12.2008
		CHF	CHF
	Solde au 1er janvier des avoirs-épargne	40'895'817.50	37'963'399.20
	Rectification année précédente	-4'000.00	-2'625.00
	Cotisations épargne	2'170'278.65	2'081'079.70
	Autres cotisations et apports	1'674'691.30	1'547'905.05
	Apports de libre passage	146'034.95	260'497.80
	Versement de capital à l'âge de la retraite	-659'179.05	-573'577.20
	Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'118'445.30	-123'671.40
	Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-137'500.80	-118'815.00
	Dissolution due aux retraites, décès et invalidité	-663'117.60	-1'264'314.30
	Rémunération du capital épargne (2009: 0%, 2008: 3%)	0.00	1'125'938.65
	Total du capital de prévoyance des assurés actifs	42'304'579.65	40'895'817.50
	Nombre de comptes épargne des assurés actifs	208	210

Dans l'effectif des actifs, l'avoir de vieillesse pour trois rentiers invalides, ayant droit à une rente de 100 %, est accumulé jusqu'à l'âge de la retraite. Ceux-ci ne sont pas comptés dans le nombre des 208 assurés actifs. Leurs avoirs sont toutefois contenus dans le solde "capital de prévoyance des assurés actifs".

53

Evolution du capital de couverture pour les rentiers	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	7'938'712.00	7'019'384.00
Modification pendant l'exercice comptable	651'763.00	919'328.00
Total du capital de prévoyance des rentiers	8'590'475.00	7'938'712.00
Nombre de rentiers (détails voir 22)	63	60

Le capital de couverture des rentiers au 31.12.2005 a déjà été calculé avec le nouveau taux d'intérêt technique de 3.5%. La modification du capital de couverture pour les rentiers se compose du report du capital-épargne d'un montant de Fr. 663'117.60. Et par ailleurs, selon les données de l'expert, de la somme de capital de couverture de Fr. 11'354.60, qui devra être dissoute.

Lors de sa séance d'automne 2008, le comité de Caisse a pris la décision de ne pas accorder une augmentation des rentes en cours pour l'année 2009, la Caisse se trouvant en sous-couverture.

54 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31 décembre 2008. Le taux de couverture conformément à l'art. 44 OPP2 s'élevait à 92.6%.

L'expert constate dans son expertise actuarielle :

- que la Caisse n'est plus en mesure de pouvoir offrir en tout temps la garantie de remplir ses engagements réglementaires ;
- que les prestations peuvent être versées à échéance ;
- que la Caisse remplit les dispositions légales concernant les mesures de sécurité ;
- que les dispositions réglementaires actuarielles correspondent aux prescriptions légales en vigueur.

55 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Sur la base du règlement des provisions, la Caisse de prévoyance utilise dès le 1er janvier 2006 les bases techniques LPP 2000 avec le taux d'intérêt actuariel de 3.5%. La Caisse de prévoyance a accumulé au cours de l'année 2009, les provisions techniques ci-après.

Composition des provisions techniques	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Provision pour l'adaptation des bases techniques	429'500.00	357'200.00
Provision pour le fonds de fluctuation des risques actifs	0.00	0.00
Provision pour le fonds de fluctuation des risques rentiers	541'000.00	512'000.00
Provisions pour cas de prévoyance en instance	120'000.00	605'000.00
Provision pour pertes sur retraites	0.00	341'000.00
Total des provisions techniques	1'090'500.00	1'815'200.00

Comme la Caisse a conclu à partir du 1er janvier 2009 une réassurance congruente étendue avec la Mobilière Suisse Société d'assurance sur la vie, elle ne supporte plus à elle seule les risques de décès et d'invalidité des assurés actifs. En outre, les provisions pour les cas de prévoyance en suspens ont pu être réduites.

Comme la Caisse a abaissé le taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6,8% à 6,4% au 1er janvier 2010, la provision pour les pertes en cas de retraite a pu être entièrement dissoute.

56 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases techniques au cours de l'année de référence.

		31.12.2009	31.12.2008
		CHF	CHF
	Solde des capitaux de prévoyance et provisions techniques au 1er janvier	50'649'729.50	50'339'583.20
	Adaptation au nouveau calcul pour le 31 décembre.	1'335'825.15	310'146.30
	Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	51'985'554.65	50'649'729.50
57	Degré de couverture selon art. 44 OPP 2	31.12.2009	31.12.2008
31	Degre de couverture scioit art. 44 OFF 2	31.12.2007 CHF	31.12.2000 CHF
	Canitaux de prévouence et provisions techniques indispensables	51'985'554.65	50'649'729.50
	Capitaux de prévoyance et provisions techniques indispensables	31 983 334.03	50 049 729.50
	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	51'985'554.65	50'649'729.50
	Réserve de fluctuation de valeurs	2'298'353.77	0.00
	Capital de fondation, fonds libres	0.00	-3'728'201.18
	Fonds disponibles pour la couverture des dettes réglementaires	54'283'908.42	46'921'528.32
	Degré de couverture (disponible en % des fonds indispensables)	104.4%	92.6%
58	Composition des cotisations de membre cotisations dues	31.12.2009	31.12.2008
	•	CHF	CHF
	Cotisation d'épargne	2'148'945.10	2'064'829.60
	Contribution à la charge administrative	53'000.00	53'041.70
	Cotisation de risque	433'388.10	417'768.15
	Total des cotisations dues	2'635'333.20	2'535'639.45

Les cotisations indiquées ci-devant corresondent aux cotisations dues pour l'année 2009. Les écarts avec la comptabilité d'exercice se réfèrent entre autres aux paiements ultérieurs pour l'année précédente, aux primes de l'assurance bâtiment Lucerne, etc.

On renonce à la compensation comptable des charges administratives (dépenses) et des charges risques. Les charges administratives sont indiquées sous la forme d'un montant brut. Les contributions aux frais administratifs sont uniquement mentionnés à tritre d'information.

Assurés dans les divers plans	31.12.2009	31.12.2008
Plan standard	95	96
	· -	
Plan Optima	59	58
Plan Eco	41	43
Membres libérés des cotisations	13	13
Total des membres	208	210

59 Assurance risque complémentaire chez Swiss Life

Depuis des années, les membres de la Caisse de prévoyance ont la possibilité, dans le cadre de l'assurance collective, de conclure auprès de Swiss Life (anciennement Vaudoise) une assurance couvrant les risques de décès et d'invalidité. La rente Al assurée se monte à 40% du salaire assuré. Le capital décès assuré se monte à 200% du salaire assuré. Les cotisations pour cette assurance complémentaire sont calculées individuellement par Swiss Life. La participation aux excédents suite à une bonne évolution des sinistres est redistribuée aux assurés concernés (membres de cette assurance collective). Au 31 décembre 2009, 9 membres de la Caisse de prévoyance avaient conclu cette assurance collective supplémentaire. Du fait de l'extension des plans au 1er janvier 2006, la Caisse de prévoyance est elle-même en mesure d'offrir une meilleure couverture dans le domaine du risque. Il est dès lors possible de renoncer à cette assurance risque complémentaire.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

La stratégie de placements pour cette année de référence, attestée par l'Assemblée générale du 6 juin 2008 a été respectée. La fortune de la Caisse de prévoyance a été investie (comme l'année précédente) dans les produits de la Fondation de placements IST ou de Swisscanto. A peu près le même volume de chaque catégorie de placement a été placé chez chacun des deux prestataires. Vers la fin de l'année sous revue, le dépôt de Swisscanto de la Banque cantonale d'Argovie a été transféré à la Banque Coop. Par ce transfert, de meilleures conditions et la restitution des frais d'administration pour les années suivantes ont été obtenues.

Les nouveaux investissements ont été réalisés uniquement en placements indirects. Il n'y a pas eu d'affaires directes en dérivés. Le comité de Caisse renonce toujours à augmenter la fortune de placements par la conclusion d'hypothèques passives.

62	Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs		31.12.2009	31.12.2008
			CHF	CHF
	Etat de la réserve de fluctuation de valeurs au 1er janvier		0.00	5'385'402.15
	Retrait au profit / Affectation à la charge du compte d'exploitation		2'298'353.77	-5'385'402.15
	Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan		2'298'353.77	0.00
	Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)		9'036'111.20	7'243'900.00
	Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs		-6'737'757.43	-7'243'900.00
	Calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeu	rs	Valeur au bilan	RSF 2009
	Obligations	10%	14'852'081.26	1'485'208.15
	Actions, dérivés et placements alternatifs	25%	20'633'042.36	5'158'260.60
	Placements immobiliers	15%	14'599'294.26	2'189'894.15
	Placements immobiliers Crédits hypothécaires, de construction et d'exploitation	15% 10%	14'599'294.26 2'027'483.10	2'189'894.15 202'748.30

63 Présentation des placements par catégorie

Portefeuille	AKB / propre plac.	IST	Swisscanto	Composition au 31.12.2009	Part effective
Catégorie placements	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Créances et comptes de régularisation actifs	262'911	0	0	262'911	0.5%
Liquidités/marché monét.	3'081'080	0	60'468	3'141'548	5.7%
Hypothèques + crédits	2'027'483	0	0	2'027'483	3.7%
Obligations CH CHF	0	2'776'031	2'863'040	5'639'071	10.2%
Oblig.étrangères mon.étr.	446'057	3'896'536	4'870'418	9'213'011	16.6%
Actions suisses	0	3'374'093	3'598'193	6'972'286	12.6%
Actions CH val. complém.	0	1'328'963	1'280'093	2'609'056	4.7%
Actions étrangères	0	5'263'422	5'165'937	10'429'359	18.8%
Immob. placem. indirects	0	0	4'635'824	4'635'824	8.4%
Immob. placem. directs	9'963'470	0	0	9'963'470	17.9%
Placements alternatifs	622'342	0	0	622'342	1.1%
Total Engagements	16'403'344	16'639'045	22'473'972	55'516'360	100.0%

Le comité de Caisse a la conviction qu'investir dans des placements alternatifs permet une diversification des risques d'une part, et que cela peut offrir d'autre part de nouvelles possibilités de rendement.

Stratégie actuelle de placements

Catégorie de placements	Part effective 31,12,2009	Stratégie 31.12.2009	Fourchette 31.12.2009
Créances, compte de régularisation actifs	0.5%	31.12.2007	31.12.2007
Liquidités / marché monétaire	5.7%	5.0%	0 - 10%
Hypothèques / crédits	3.7%	5.0%	0 - 10%
Obligations suisse en CHF	10.2%	10.0%	5 - 20%
Obligations étrangères	16.6%	10.0%	5 - 20%
Actions suisses	12.6%	20.00/	10 - 25%
Actions suisses valeurs complémentaires	4.7%	20.0%	10 - 25%
Actions étrangères	18.8%	20.0%	10 - 25%
Imm. placements indirects	8.4%	25.0%	20 200/
Imm. placements directs	17.9%	25.0%	20 - 30%
Placements alternatifs	1.1%	5.0%	0 - 10%
	100.0%	100.0%	

64

Explications relatives au résultat net des placements	2009	2008
	CHF	CHF
Liquidités	8'580.52	41'728.80
Hypothèques / crédits	76'730.90	90'352.45
Obligations	989'200.48	-228'286.02
Actions	4'347'647.94	-9'607'317.48
Immob. placements indirects	439'797.53	-1'074'486.57
Immob. placements directs	268'721.18	732'938.99
Placements alternatifs	57'264.38	-1'329'316.53
Différences de change	4'829.25	-7'425.15
Dépenses administratives titres	-15'830.92	-13'158.37
Résultat net du placement de fortune	6'176'941.26	-11'394'969.88

La crise des marchés financiers de 2008 a frappé de plein fouet les résultats des placements de fonds. En 2009, il a été en revanche possible de bénéficier de la reprise des marchés.

Depuis 2009, les résultats des deux fondations de placement (intérêts et dividendes) ne sont plus indiqués. Ceux-ci sont directement réinvestis. Le résultat d'un produit se reflète dans la valeur du cours.

641 Performance des titres	2009	2008
	CHF	CHF
Somme de tous les titres au début de l'année d'exercice	31'549'927.68	39'814'502.29
Somme de tous les titres à la fin de l'année d'exercice	38'626'671.89	31'549'927.68
Effectif moyen des titres (non pondéré)	35'088'299.79	35'682'214.99
Résultat net des placements	5'407'522.57	-11'130'616.38
Performance des titres	15.41%	-31.19%
642 Performance de la fortune globale	2009	2008
·	CHF	CHF
Somme de tous les actifs au début de l'année d'exercice	47'410'998.02	56'350'062.90
Somme de tous les actifs à la fin de l'année d'exercice	55'516'359.97	47'410'998.02
Effectif moyen des actifs (non pondéré)	51'463'679.00	51'880'530.46
Résultat net des placements	6'176'941.26	-11'394'969.88
Performance de la fortune globale	12.00%	-21.96%
643 Charge administrative des titres	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Coûts indiqués pour l'administration des placements	15'830.92	13'158.37

Les placements étant effectués dans des fondations et fonds de placements, les coûts d'administration indiqués concernant les titres ne sont pas très probants. Pour ces produits, les frais d'administration sont directement compensés avec le rendement de chacun des titres. Par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer exactement les coûts d'administration de la fortune de placements.

65 Loyalité dans la gestion de la fortune

Le comité de Caisse attache beaucoup d'importance à la loyalité dans la gestion de la fortune. Le règlement de placements révisé a été adopté lors de l'Assemblée générale du 6 juin 2008. Les déclarations nécessaires ont été fournies.

7 Explications des autres positions du bilan et du compte d'exploitation

71 Ducroire

Le comité de Caisse évalue à CHF 5'000.00 (montant demeuré inchangé) le risque en rapport avec les pertes sur débiteurs au 31 décembre. Il estime cette somme en tenant compte des cotisations qui auraient été restitutées par le fonds de garantie en cas de perte.

72 Compte de régu	larisation actifs	31.12.2009	31.12.2008
		CHF	CHF
Intérêts courus		18'399.00	27'066.00
Intérêts non rei	ntrés hypothèques / prêts	13'636.75	11'838.05
	iales décompte final	534.85	0.00
	acompte Bettlach	24'000.00	0.00
Total compte	de régularisation actifs	<u>56'570.60</u>	38'904.05
73 Compte de régu	larisation passifs	31.12.2009	31.12.2008
		CHF	CHF
	tis Revisions AG	15'000.00	12'000.00
Emoluments de	e surveillance OFAS	1'000.00	1'000.00
Cotisations Sife)	9'845.40	9'291.20
Solde des char	ges sociales	364.35	3'324.05
	byance professionnelle	4'304.00	6'398.95
BDO Assainiss	ement du chauffage	4'850.00	0.00
Commune de [Dulliken eau	63.55	0.00
Total compte	de régularisation passifs	35'427.30	32'014.20
74 Prestations de li	bre passage et rentes	31.12.2009	31.12.2008
		CHF	CHF
	sortie pendantes	801'613.40	357'455.50
Forfait sous for		255'410.85	0.00
	libre passage pour personnes entrées en 2010	0.00	0.00
Total prestation	ons de libre passage et rentes	1'057'024.25	357'455.50
75 Hypothèques à l	'actif	31.12.2009	31.12.2008
Crédit hypothé	caire No	CHF	CHF
14209		50'000.00	72'500.00
14246		50'000.00	70'000.00
14313		104'862.00	107'162.00
14423		140'000.00	140'000.00
14724		275'000.00	280'000.00
14762		15'000.00	40'000.00
14774		560'000.00	565'000.00
14827		140'000.00	140'000.00
Total des hypo	othèques à l'actif	1'334'862.00	1'414'662.00

Les prêts hypothécaires ont été acordés à des membres de la Caisse de prévoyance pour le financement de logement à leur propre usage. Les titres de gages fonciers sont conservés en toute sécurité par la Caisse de prévoyance. Les hypothèques ont produit durant l'année sous revue les intérêts suivants:

Hypothèques de 1er rang : 3,25% Hypothèques de 2e rang: 3,75% (voir également ch. 77)

Selon décision de l'Assemblée générale du 6 juin 2008, aucune nouvelle hypothèque ne sera accordée, du fait qu'il n'est pas possible de procéder à une appréciation suffisante du risque lié à la partie adverse.

76

6 Crédits d'exploitation	31.12.2009	31.12.2008
Crédit d'exploitation No	CHF	CHF
15173	52'482.95	76'482.95
15174	89'226.90	89'226.90
15176	60'000.00	0.00
15349	90'000.00	0.00
15310	0.00	4'015.45
15478	45'496.10	57'496.10
15489	138'968.50	131'198.65
15490	26'000.00	30'000.00
15495	21'101.30	73'624.10
15675	48'250.00	50'000.00
15680	0.00	19'884.90
15685	93'671.70	111'671.70
15891	27'423.65	37'423.65
Total du crédit d'exploitation	692'621.10	681'024.40

Les crédits d'exploitation octroyés se basent sur les contrats de paiements. L'intérêt calculé s'élève à 5% comme dans les années antérieures. Ces crédits sont accordés aux membres de la Caisse de prévoyance sans garanties spéciales. A partir de juillet 2008, ces crédits sont octroyés sur la base de critères plus sévères.

77 Placements immobiliers directs

Objet	Valeur au bilan 2009 CHF	Produit des locations CHF	Rendement brut en % (v.valeur au bilan)	Produit net * CHF	Rendement net en % (v. valeur au bilan)
Niederwil	1'536'570.00	123'238.00	8.0%	-41'982.45	-2.7%
Bettlach Dieboldsch.	2'631'000.00	175'209.00	6.7%	79'925.20	3.0%
Bettlach Flurstrasse	3'075'530.00	201'120.00	6.5%	79'239.63	2.6%
Jona	2'720'370.00	199'914.00	7.3%	166'409.25	6.1%
Dulliken	-	0.00	0.0%	-14'870.45	0.0%
Total	9'963'470.00	699'481.00	7.0%	268'721.18	2.7%

^{*} Composition du produit net

	Produit des	Charges	Rénovations CHF	Adaptation des	Total
	locations	immeubles		évaluations	CHF
Objet	CHF	CHF		CHF	
Niederwil	123'238.00	-81'483.50	-12'756.95	-70'980.00	-41'982.45
Bettlach Dieboldsch.	175'209.00	-45'920.50	-43'033.30	-6'330.00	79'925.20
Bettlach Flurstrasse	201'120.00	-56'467.07	-43'033.30	-22'380.00	79'239.63
Jona	199'914.00	-77'244.75	0.00	43'740.00	166'409.25
Dulliken	-	-14'870.45	0.00	0.00	-14'870.45
Total	699'481.00	-275'986.27	-98'823.55	-55'950.00	268'721.18

Suite à la révision des taux de capitalisation, les immeubles ont subi une revalorisation ou une dévaluation.

Bases pour la détermination du taux de capitalisation

Immeuble	Rémunération	Amortisse-	Entretien /	Assurances /	Risque locatif	Taux de
	de capital	ment	réparations	taxes		capitalisation
Niederwil	3.25%	1.00%	3.00%	0.10%	1.00%	8.35%
Bettlach Dieboldsch.	3.25%	1.00%	1.45%	0.10%	1.00%	6.80%
Bettlach Flurstrasse	3.25%	1.00%	1.45%	0.10%	1.00%	6.80%
Jona	3.25%	1.00%	2.00%	0.10%	1.25%	7.60%

78 Evolution des provisions non techniques

Solde des provisions non techniques au 1er janvier Constitution de provisions pour hypothèques à l'actif Total des provisions non techniques

31.12.2009	31.12.2008
CHF	CHF
100'000.00	100'000.00
40'000.00	0.00
140'000.00	100'000.00

L'immeuble à Dulliken a été vendu dans le courant de cette année commerciale. Le prêt hypothécaire a par conséquent été transformé en un crédit. Comme nous sommes en possession de toutes les factures qui ont pu être mises à la charge de l'ancien propriétaire, les provisions ont été adaptées aux circonstances actuelles.

8 Tâches de l'autorité de surveillance

81 Comptabilité d'exercice 2008

S'agissant de la comptabilité d'exercice 2008, l'autorité de surveillance a fait le commentaire suivant: "Nous avons pris connaissance de l'expertise actuarielle du 24 mars 2009. Etant donné que le degré de couverture de la Caisse de prévoyance se monte à 102,1 % au 30 septembre 2009, nous renonçons à demander un rapport actuariel conformément à l'art. 41a OPP2, selon lequel l'expert devrait se prononcer en particulier sur l'efficacité des mesures d'assainissement prises."

9 Autres informations se rapportant à la situation financière

91 Rétrocessions

Le comité de Caisse est d'avis que les rétrocessions qui auraient été destinées aux prestataires financiers qui entretiennent des relations commerciales avec la Caisse de prévoyance doivent être transférées dans les fonds en possession de la Caisse de prévoyance. Tous les gestionnaires de fortune ont confirmé à la Caisse de prévoyance que pour l'année sous revue - comme pour les autres années - il n'y a eu aucune retenue de paiement de rétrocessions. Etant en possession de ces confirmations, le comité renonce à régler par contrat les versements de rétrocessions.

92 Participation aux excédents des contrats d'assurance selon art. 68a, LPP

Pour ce qui est des participations aux excédents, on renvoie au ch. 59. Il n'y a aucune autre possibilité de participation aux excédents.

93 Sous-couverture / explications des mesures engagées (art. 44 OPP2)

La comptabilité d'exercice 2008 a bouclé avec un degré de couverture de 92,6 %. Grâce aux mesures d'assainissement prises et à l'évolution boursière favorable de l'année sous revue, le degré de couverture a pu être relevé à 104,4 %. Il n'y aura par conséquent aucune autre mesure d'assainissemeent à engager. Les avoirs de vieillesse au 1er janvier 2010 accumuleront à nouveau un intérêt de 2 %.

94 Renonciation de l'employeur à utiliser des réserves de cotisations de l'employeur

La Caisse de prévoyance ne dispose d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

95 Liquidations partielles

Durant l'année sous revue, il n'y a eu aucune liquidation partielle. Il n'y a pas non plus de liquidiation partielle en suspens.

96 Mise en gage de l'actif

La Caisse de prévoyance n'a pas mis en gage des parts de l'actif.

97 Responsabilité solidaire et cautions

La Caisse de prévoyance n'est pas entrée en matière sur une responsabilité solidaire, ni sur aucune caution.

98 Procédure juridique en cours

La Caisse de prévoyance n'a été engagée dans aucune procédure juridique, ni en 2008 ni en 2009.

99 Evénements particuliers et transactions relatives à la fortune

Aucun événement particulier ni aucune transaction relative à la fortune ne sont à signaler pour 2009.

10 Evénements après le bouclement du bilan

Au moment de l'établissement de ce rapport, on a pas connaissance d'événements qui se seraient produits après la date limite du bilan et qui pourraient avoir un effet sur la comptabilité d'exercice 2009.

Aarau, le 29 mars 2010			
	Rudolf Bachmann Président	Annina Buck	